



Paris, le 9 décembre 2024

**Déclaration Pré-Liminaire**  
**Comité Social d'Administration de la PJJ**  
**Repli du 9 décembre 2024**

Madame la présidente,

La censure du gouvernement vient une fois de plus rappeler qu'une grande partie des citoyens ont souhaité un changement de cap dans la politique de l'Etat. Elle vient rappeler que le président de la République n'est pas tout puissant et que l'expression des votes doit être respectée.

Ce gouvernement n'a rien proposé d'autre que ce que les précédents avait déjà entrepris, pire il a même pris le parti de négocier avec l'extrême droite.

Défendant le Service Public d'un côté mais poursuivant la casse de la fonction publique de l'autre. La logique libérale et capitaliste est toujours au rendez-vous.

Qui veut tuer le service public, s'attaque aux fonctionnaires !

Alors, même si le gouvernement Barnier n'est plus à ce jour, que fera le suivant ?

Le 5 décembre dernier, la mobilisation des fonctionnaires a encore démontré la colère face aux attaques de toute la fonction publique, tout en rappelant le profond attachement de ces agents à un Service Public de qualité.

L'attractivité de la fonction publique doit être renforcée et cela doit notamment se concrétiser par des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, par la création d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels, par l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes, par des mesures salariales générales, par la refonte des grilles indiciaires, ainsi que l'égalité salariale et professionnelles entre les femmes et les hommes.

Les réformes et les projets de lois de destruction de la fonction publique doivent être retirés.

Comme nous l'affirmions déjà lors du premier 1er tour de ce CSA, votre prochain départ doit aussi être accompagné de profonds changements dans la gestion de la PJJ. Nous ne pouvons plus tolérer une direction déconnectée des réalités du terrain.

Malheureusement, l'ordre du jour et les documents de travail de ce CSA démontrent une fois de plus que votre politique n'a pas pour priorité la défense de notre administration et de ses missions.

Si la « charte de déontologie » permet le rappel des obligations des fonctionnaires, ce document oublie notamment de rappeler les principes de service public, à savoir les lois de Rolland, mais aussi toute la partie sur les droits des agents ? Madame la directrice, les fonctionnaires ont des obligations mais aussi des droits, qui garantissent la qualité de la prise en charge ainsi que les conditions de travail des professionnels dont l'administration est aussi la garante.

Sans cela, cette charte serait insuffisante et ne reviendrait qu'à lister les motifs pour sanctionner les agents « contrevenants ». N'oubliez pas vos responsabilités et celles de toute la chaîne hiérarchique. Vous semblez donc

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [national@cgtppj.fr](mailto:national@cgtppj.fr) – Site internet : [www.cgtppj.org](http://www.cgtppj.org) - Facebook : CGT PJJ - Instagram : CGT PJJ

oublier qu'une charte lie les deux parties. Vous devrez revoir votre copie sinon cette charte n'aura aucune valeur et aucun intérêt.

S'agissant du bilan annuel du Plan Stratégique National, ce document est rempli d'incohérences, de fausses informations et de chiffres volontairement positivistes. Alors que vous cachez aux organisations syndicales l'état réel des activités de services et les remontées de terrains portées par vos propres cadres intermédiaires dont vous ignorez les alertes. Ce bilan n'engage que vous et est une insulte aux agents autant qu'aux cadres à tous les échelons de la hiérarchie, qui ne cessent de faire état d'une situation déplorable, aggravée depuis le CJPM.

A ce niveau d'incohérence, il s'agit a minima de déni de votre part, ou alors d'une pure et simple manipulation, à l'image du bilan du CJPM. Pour preuve, ce point n'est même pas présenté pour avis, certainement parce que vous en présumez déjà le résultat du vote.

Alors que le cabinet du garde des Sceaux vous demande de rectifiez le tir en matière de dialogue social, vous continuez à en dénaturer les instances. Par exemple, le bilan annuel de la mise en oeuvre des lignes directrices de gestion devrait nous être présenté, comme le prévoit l'article 49 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020.

L'administration aussi a des obligations et en tant que directrice, vous vous devez d'en être la garante. Mais une fois encore, votre gouvernance a démontré tout le contraire.

**Madame la présidente, dans ce contexte, notre organisation syndicale ne participera pas à ce second tour de CSA PJJ.**